



15ème législature

Question N° : 28986	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Reprise de l'activité de pédicure-podologie suite au déconfinement	Analyse > Reprise de l'activité de pédicure-podologie suite au déconfinement.
Question publiée au JO le : 28/04/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de reprise de l'activité de pédicure-podologie suite au déconfinement. Depuis le 15 mars 2020, le conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues a appelé les professionnels à cesser leur activité dans le respect des mesures de confinement permettant de lutter contre le covid-19. Par solidarité, ces professionnels ont immédiatement offert leurs matériels de protection (gants, masques, etc.) à leurs collègues infirmiers et médecins, ainsi qu'aux structures hospitalières ou sanitaires. S'ils ne sont pas en première ligne sur le front de la lutte contre le virus, les pédicures-podologues sont impatients de rouvrir leurs cabinets pour accueillir et traiter leurs patients dont beaucoup sont en souffrance. Parties intégrantes du parcours de soins de nombreux patients, notamment les plus âgés, les pédicures-podologues exercent en effet de façon coordonnée avec différents professionnels de santé (en rhumatologie, diabétologie, gérontologie, etc.) et pour le traitement de certaines affections de longue durée comme le diabète. C'est pourquoi ces professionnels travaillent d'ores et déjà à la conception d'un document pour préparer le déconfinement et relatif à l'installation du cabinet, la désinfection des locaux, les modalités d'accueil des patients, les équipements et produits de protection, la tenue professionnelle, les soins post-confinement... Ils sont à ce titre intervenus à plusieurs reprises pour solliciter l'attribution de dotations de matériels de protection mais n'ont obtenu aucune réponse à ce jour. Pour l'ensemble de ces raisons, elle sollicite son intervention pour doter les pédicures-podologues de moyens de protection indispensables à la prise en charge de leurs patients et demande que des mesures d'accompagnement soient rapidement mises en place pour ces professionnels.